



**Force Ouvrière**  
SCHNEIDER ELECTRIC  
**Limoges**

## ***Point de vue...***

*Force Ouvrière, l'une des deux organisations signataires de l'accord de modulation, n'a pas pris part à la polémique concernant la prise ou non de congés pour compenser les jours de modulation basse.*

*En effet, celle-ci nous semble totalement stérile et dangereuse pour l'ensemble du personnel car il s'agit ni plus ni moins de bon sens. Croire ou faire croire que la direction allait nous offrir des jours relève du domaine du rêve ou de la perspective alléchante d'élections.*

*Par contre, nous sommes certains que la direction fera **tout** pour les récupérer, quitte à ce que cela soit au **détriment** de l'ensemble du personnel.*

***Ex :** Elle peut décider de fermer l'usine un jour de semaine à sa convenance, en suivant scrupuleusement la législation et nous fait moduler à la hausse le samedi suivant. Résultat : nous perdons un jour de congés et nous récupérons une journée de modulation, ou pire, nous posons un deuxième jour pour ne pas venir récupérer ce samedi. Le coût serait de deux jours pour une modulation basse dans ce cas là.*

*La prise de congés est règlementée, voir Art. L223-8 du code du travail.*

*Il ne faut pas perdre de vue que la direction dispose du droit de fermer l'usine quand elle le souhaite et de nous faire prendre des congés à sa guise. Elle peut si elle le veut ou si elle y est poussée créer de la modulation haute artificielle pour satisfaire et faire taire les « revendications des organisations non signataires ».*

***Force Ouvrière a signé un accord de modulation qui lui semble adapté à la situation de crise que nous vivons. Aujourd'hui nous nous félicitons qu'il fonctionne. Pour mémoire, extrait de l'accord « article 5... paragraphe 6, Il est convenu que les salariés qui ne souhaitent pas venir travailler en période de forte activité sur le 6<sup>ème</sup> jour de la semaine pourront, en accord avec le responsable hiérarchique, poser une journée d'absence autorisée rémunérée ou pas selon le choix du salarié (CP, RTT...) »...***

***Nous vous rappelons que Force Ouvrière a négocié la transformation de deux jours de modulation basse du mois de juin en deux jours de chômage partiel. De plus, il est à noter que nous avons obtenu que les 5 jours de jrtt collectifs de 2010 passent en jrtt individuels (c'est-à-dire à la convenance du personnel).***

***Pour Force Ouvrière, l'important est de préserver nos emplois.***

***Force ouvrière le 18 septembre 2009  
Vivre et travailler à Limoges !!!***